

TIR À L'ARC

STRUCTURE DU PARCOURS DE L'ATHLÈTE POUR LE SPORT D'ÉLITE

FTEM	FOUNDATION			TALENT				ELITE		MASTERY	
Phase	F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M	
Mots-clés	Découvrir, acquérir et consolider les mouvements de base			Démontrer le potentiel	Confirmer le potentiel	S'entraîner et atteindre les objectifs	Percer et être récompensé	Représenter la Suisse (au niveau international)	Succès au niveau international	Domination d'une spécialité sportive	
Compétitions internationales	Appliquer et varier les mouvements de base						CEJ, CMJ, YOG	CE, EG, WG, CM, JO			
							European Youth Cup				
							World Series indoor				
Card / structure des cadres	Engagement et/ou compétitions dans une spécialité sportive spécifique						Cadre national élite A (Elite, Bronze, Argent, Or)				
							Cadre national élite B (Elite)				
				Cadre national de la relève A (U18-U21) (Nationale)							
				Cadre national de la relève B (U18-U21) (Régionale)							
Volume d'entraînement (par semaine) en heures				8	8	14	14	20	20	20	
				6	6	12	12	18	18	18	
Compétitions par année				10	10	15	15	20	20	20	

■ Spécifique à la discipline sportive (entraînement et compétition) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)

ÉCOLE / FORMATION / EMPLOI / ÉTUDES

Solution scolaire nécessaire ou recommandée par la fédération nationale dès la phase : T3 (au plus tôt dès 16 ans)

Coordinateur de la fédération nationale pour les écoles :
Responsable de la relève, Noelia Herrero, noelia.herrero@swissarchery.org
Coordinateur de la fédération nationale pour la planification de carrière :
Responsable sport de performance, Thomas Aubert, thomas.aubert@swissarchery.org

CARDS

Validité : Talent Cards (R, N) : 01.11.-31.10.
Elite Cards (E, B, A, O) : 01.11.-31.10.

Tranche d'âge : Talent Card Régionale : ~15-21 ans
Talent Card Nationale : ~18-21 ans

ORGANISMES PR

Il est possible de consulter les organismes responsables PR [ici](#), et de les filtrer par échelon et canton.